

Une aide importante pour aller de l'avant

On peut saluer la manière dont le Conseil fédéral gère la crise sanitaire. Les mesures adoptées permettent la continuation de la vie sociale et économique, et l'aide financière accordée aux entreprises, aux travailleurs et aux indépendants s'efforce de n'oublier personne.

Continuer la vie, donc continuer l'activité

Le Conseil fédéral, dans sa conférence de presse du 20 mars, a apporté des messages positifs. Il a notamment déclaré qu'environ 80% de l'activité économique se poursuivait à l'heure actuelle – et l'on comprend que cela est possible grâce au fait que l'économie helvétique, largement axée sur les services, offre de nombreuses possibilités de télétravail. Mais les décisions du gouvernement vont aussi dans le sens d'une poursuite de l'activité dans tous les domaines où cela est possible en respectant les règles de protection des travailleurs. Cela implique, comme corollaire, qu'il faut procéder à des contrôles stricts et fermer les entreprises et chantiers où ces règles ne sont pas respectées. Et cela n'exclut pas que les employeurs qui le peuvent soient attentifs aux soucis de leurs collaborateurs.

Cette position est parfois difficile à faire comprendre, en particulier face aux appels paniqués de ceux qui réclament un confinement général de la population. Or, si l'on se donne la peine de réfléchir, on voit bien qu'il n'est pas possible de «tirer la prise» et de tout arrêter. Personne n'imagine qu'on en vienne à fermer les hôpitaux, ni les commerces d'alimentation. Ces activités nécessitent d'être régulièrement approvisionnées en marchandises diverses, en énergie, en services de télécommunication. Il demeure donc indispensable que des entreprises soient actives et que des personnes se

déplacent, transportent, fabriquent, produisent, réparent, vendent, entretiennent. Un hypothétique confinement ne pourrait pas faire fi de toutes ces exceptions; il ne ferait qu'y ajouter une couche de paperasse administrative et de contrôles policiers.

En ce sens, les mesures adoptées par le Conseil fédéral apparaissent raisonnables. Socialement, elles resteront supportables dans la durée si la crise se prolonge. Economiquement, elles préservent les chances d'un retour à la normale lorsque la crise sera passée.

Des mesures rapides et substantielles

Le plan d'action présenté vendredi passé engage désormais 42 milliards de francs. Ce montant, considérable, pourra être adapté si nécessaire. Le conseiller fédéral Ueli Maurer estime que la Suisse peut se le permettre car son économie est forte et ses finances publiques saines. Les objectifs poursuivis sont de maintenir les emplois en garantissant les salaires, de permettre la continuation de l'activité des entreprises en leur assurant des liquidités immédiates, et d'assurer un revenu aux indépendants.

- Le chômage partiel (réduction de l'horaire de travail, RHT) pourra désormais aussi bénéficier aux personnes assimilables à des employeurs (chefs d'entreprise salariés, associés), aux personnes qui travaillent dans l'entreprise de leur conjoint, aux salariés à

Impressum

Editeur :
Centre Patronal
Rédacteur responsable :
P.-G. Bieri

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case Postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14
3011 Bern
T +41 58 796 99 09
cpbern@centrepatronal.ch

www.centrepatronal.ch

Les décisions du gouvernement vont dans le sens d'une poursuite de l'activité dans tous les domaines où cela est possible en respectant les règles de protection des travailleurs.

contrat de durée limitée, aux travailleurs temporaires et aux apprentis. Il n'y a aucun délai d'attente et les demandes d'indemnités sont simplifiées et accélérées.

- Les indépendants qui ont dû interrompre leur activité à la suite de la fermeture imposée de leur commerce, ou à la suite d'une quarantaine ordonnée par un médecin, ou encore pour assurer la garde de leurs enfants, peuvent demander à leur caisse AVS une indemnité pour perte de gain. Cette indemnité, versée dès le mois d'avril, couvrira 80% du revenu, mais CHF 196 par jour au maximum.
- Beaucoup d'entreprises font face, à court terme, à un manque de liquidités. Des garanties vont être accordées à hauteur de 20 milliards de francs, à travers les organismes de cautionnement, afin que les PME affectées (entreprises individuelles, sociétés de personnes et personnes morales) puissent accéder rapidement et simplement à des crédits représentant jusqu'à 10% de leur chiffre d'affaires (20 millions de francs au maximum). Les montants jusqu'à CHF 500'000 seront versés immédiatement et sans examen par les banques; ils seront entièrement couverts par la garantie de la Confédération. Les montants plus élevés nécessiteront un bref examen. Les modalités exactes seront définies dans les jours qui viennent.
- Les entreprises et les indépendants frappés par la crise auront la possibilité de différer provisoirement et sans intérêt le versement des contributions aux assurances sociales

(AVS, AI, APG, AC). De même, le paiement de la TVA et des autres impôts fédéraux pourra être repoussé sans intérêt moratoire jusqu'à la fin de l'année 2020.

Les maillons d'une chaîne où chacun dépend de l'autre

On doit saluer cet effort considérable, qui vise à n'oublier personne et à permettre à un maximum d'entreprises de traverser cette crise. S'il fallait identifier une pièce manquante du puzzle, ce serait celle-ci: le plan d'urgence prévoit certes la suspension à court terme des poursuites et faillites déjà en cours, mais il ne fait aucune référence à l'article 725 du Code des obligations, qui oblige toute société à se déclarer en faillite en cas de surendettement: il serait certainement opportun d'y surseoir, afin que le surendettement provisoire d'une entreprise touchée par la crise n'entraîne pas automatiquement sa faillite.

Par ailleurs, on remarque que les difficultés liées au paiement des loyers commerciaux ne sont pas spécifiquement abordées, les uns et les autres étant invités à chercher des solutions à l'amiable. Peut-être est-ce l'occasion de rappeler que, en temps de crise, une certaine solidarité est nécessaire entre les acteurs économiques, car ceux-ci constituent les maillons d'une chaîne où chacun dépend de l'autre.

Pierre-Gabriel Bieri

Informations du Centre Patronal : www.centrepatronal.ch/coronavirus

Informations du SECO : www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus.html

La reproduction de nos articles est soumise à autorisation. Dans tous les cas, il s'agit de mentionner la source («Service d'information du Centre Patronal»), ainsi que la date de parution.